

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF



Assemblée générale

Jeudi 14 juin 2018

Le jeudi 14 juin 2018, à 16h00, s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association française pour la recherche en droit administratif dans les locaux de l'Université de Bordeaux, Pôle juridique et judiciaire, Amphi Duguit, Place Pey Berland, 30000, Bordeaux.

I – Rapport d'activité 2017-2018

Le président Benoît Plessix rappelle que le présent conseil d'administration a été élu à Clermont-Ferrand en juin 2016 et a donc exercé cette année la deuxième année de son mandat, lequel est de cinq ans.

Le président rappelle les manifestations qui se sont déroulées cette année.

Les 7-8 et 9 juin 2017, ont eu lieu à Rennes le 9^e Printemps de la jeune Recherche et le 11^e colloque annuel.

Le 9^e Printemps de la Jeune Recherche portait sur l'œuvre de *Léon Aucoc*. Conformément à notre accord traditionnel entre la *Revue française de droit administratif* et l'AFDA, les quatre contributions de nos jeunes chercheurs ainsi que la présentation du professeur Anne-Laure Girard sont publiées à la *RFDA*, dans le numéro 3 (mai-Juin) de 2018. Que ses directeurs, les professeurs Pierre Delvolvé et Pierre Bon, soient de nouveau remerciés d'accepter de continuer ce beau partenariat.

Le 11^e colloque annuel avait porté sur *Les méthodes en droit administratif*. Comme toujours, les collègues étant très chargés, la publication des actes du colloque a pris un peu de retard et n'a pu avoir lieu au printemps, comme cela était espéré. L'ouvrage a toutefois paru à la fin

du mois de juin. Le Président tient à remercier les contributeurs au colloque de Rennes d'avoir pris de nouveau du temps pour l'AFDA, en rédigeant et enrichissant leurs contributions orales en vue de leur publication. Le président saisit l'occasion de cette annonce pour remercier les éditions Dalloz, et plus particulièrement notre éditrice Madame Marina Brillé, de continuer d'accueillir la publication des travaux de l'AFDA dans la prestigieuse collection « Thèmes et commentaires » qui connaît, cette année, une nouvelle maquette.

Troisième temps fort de notre année, le vendredi 1^{er} décembre 2017, a eu lieu la traditionnelle journée d'études de l'AFDA, qui s'est tenue à l'Université de Tours et avait cette année pour thème : *Le préjudice en droit administratif*. Les contributions et les débats ont été tout à fait intéressants et ont montré à quel point il était nécessaire pour l'AFDA de traiter ce thème, le préjudice étant à l'heure actuelle la question qui connaît le plus d'évolution en droit de la responsabilité administrative, à travers les questions des préjudices de l'histoire, des préjudices collectifs ou des présomptions de préjudice. Le président tient donc à remercier chaleureusement le professeur et doyen Nathalie Albert-Moretti, qui fut l'organisatrice hors pair, sur un plan à la fois matériel et scientifique, de cette journée de travail, ainsi que le centre de recherches, le LERAP. Par ailleurs, le président tient également à adresser ses plus vifs remerciements aux éditions LexisNexis et à la *Revue Droit administratif*, qui assure la publication des actes de cette journée d'études, publication qui aura lieu dans le numéro 8-9 d'août-septembre 2018.

S'agissant, du reste, des publications, le président souligne que les actes de la journée d'études de janvier 2017, qui s'était tenue à Grenoble et avait porté sur le *droit administratif électoral*, ont bien été publiés, comme cela avait été annoncé lors de l'Assemblée générale de juin 2017, à la *Revue du droit public*, dans le numéro 6 (novembre-décembre) de 2017. Que son directeur, le professeur Yves Gaudemet, soit de nouveau remercié d'avoir accueilli cette publication dans les colonnes de la *RDP*.

Pour ce qui concerne maintenant les prix de thèse, le président rappelle d'abord que, il y a trois ans, l'AFDA a lancé un nouveau prix de thèse. Il rappelle que prix de thèse « Jean Rivero » est délivré conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Il a pour objet de récompenser tous les deux ans une thèse de droit des libertés rédigée en langue française. C'est le vice-président, le Professeur Xavier Dupré de Boulois, qui était chargé de son organisation en partenariat avec les membres de l'AFDC. Le jury était composé, pour l'AFDC, des professeurs Anne Levade, Dominique Rousseau et Xavier Bioy et, pour l'AFDA, des professeurs Benoît Plessix, Xavier Dupré de Boulois et Simon Gilbert. Le jury a décidé de couronner le travail de M. Marc Sztulmann, *Biométrie et libertés, Contribution à l'étude de l'identification des personnes*, thèse soutenue à Toulouse en 2015 sous la direction du professeur Xavier Bioy. Le prix fut remis à Lille à la fin du mois de juin 2017, lors du Congrès de l'AFDC.

L'AFDA a par ailleurs décerné son prix de thèse 2018, dont la remise a eu lieu le 13 juin 2018 dans les locaux de la Mairie de Bordeaux.

Ce cru s'est révélé excellent et atteste de l'importance de ce prix auprès des jeunes docteurs, puisque ce ne sont pas moins de 24 candidatures qui ont été reçues, ce qui rejoint

les meilleures scores (22 candidatures en 2012 et 2014, 21 en 2017). 14 candidats étaient de sexe masculin, 10 de sexe féminin. Les thèses présentées ont émané de 11 universités différentes : Paris I, Paris II, Paris XI, Strasbourg, Toulouse, Lyon III, Montpellier, Nantes, Bordeaux, Pau, Aix-Marseille, Lille II, Tours.

Le jury réuni pour attribuer ce prix était composé comme les années antérieures de représentants du comité d'honneur de l'association (Pierre Devolvé, président), de représentants du conseil d'administration en fonction (Norbert Foulquier, qui s'est chargé de l'organisation du jury, et Pascale Idoux) et de représentants des adhérents (Jean-François Brisson, Agathe Van Lang, Sébastien Saunier). Le président les remercie tous de leur disponibilité et du soin particulier apporté à la détermination du lauréat 2018.

Le jury a décidé de couronner le travail de Monsieur Cédric Meurant, pour sa thèse sur *L'interprétation des écritures des parties par le juge administratif français*, soutenue à Lyon III en décembre 2017, sous la direction de Mme le professeur Caroline Chamard-Heim.

Enfin, le succès rencontré par le Printemps de la Jeune Recherche depuis 10 ans demeure constant. Le président remercie le Professeur Anne-Laure Girard d'avoir accepté de prendre une nouvelle fois en charge l'organisation de la sélection des candidatures pour le 10^{ème} Printemps de la jeune recherche, consacré à *René Chapus*. Le président remercie également le jury de sélection qui, outre Anne-Laure Girard, était composé cette année, des professeurs Pierre Delvolvé, Charles-André Dubreuil et Bertrand Seiller, qui fut l'initiateur il y a dix ans de ce Printemps et qui se devait d'être chargé, cette année, de présenter les contributions retenues.

Pour information, le président indique que l'AFDA a reçu cette année 17 propositions, contre dix l'année précédente. Parmi les 17 candidats, 10 étaient des hommes, et 7 des femmes. 10 candidats étaient déjà docteurs en droit, 7 étaient doctorants. D'un point de vue géographique, les candidatures se répartissaient de la manière suivante : 2 d'Aix-Marseille, 3 de Bordeaux, 1 de Lille II, 3 de Toulouse, 3 de Paris II, 1 de Nantes, 1 de Paris XI, 1 d'Avignon, 1 de Grenoble, 1 de l'Université du Luxembourg.

Comme annoncé l'année dernière lors de l'Assemblée générale qui s'était tenue à Rennes, l'un des engagements de l'actuel conseil d'administration était la rénovation du site internet de l'AFDA. Depuis août 2017, comme ont pu le constater les adhérents, a été mise en ligne la nouvelle version de ce site, avec, notamment, la mise en place de l'adhésion et du paiement en ligne. Le Président indique qu'il n'a entendu que des compliments sur cette nouvelle version et remercie donc chaleureusement le webmaster du site, Mme Claire Ruiz, pour l'efficacité du travail accompli. Grâce à son travail, le site a été particulièrement réactif cette année, pour l'annonce des travaux publiés, pour l'annonce des manifestations et, surtout, pour la mise en ligne, à la demande des universités, de la publicité des manifestations qu'elles organisent dans le champ du droit administratif. Ce nombre important de sollicitations, tout au long de l'année, témoigne de ce que, aux yeux des collègues et de leurs centres de recherche, le site internet de l'AFDA constitue un vecteur de publicité de premier plan pour tout ce qui se fait, en droit administratif, en France.

Benoît Plessix précise que le site internet de l'AFDA s'est greffé sur une application destinée aux associations (helloasso), qui a ainsi permis la mise en place d'un système d'adhésion en ligne clé en mains et d'un système de paiement en ligne sécurisé. Cette adhésion en ligne était également destinée à faire remonter le nombre d'adhérents, qui avait eu tendance à

chuter ces dernières années. Manifestement, il faut croire que l'objectif a été atteint puisque, non seulement des adhésions en ligne sont intervenues dès fin août dernier et se sont poursuivies tout au long de l'année, ce qui a permis à l'AFDA d'avoir une trésorerie plus régulière, mais surtout, au jour d'aujourd'hui, le nombre de personnes physiques adhérents est de 161, et 15 des plus importants centres de recherche en droit administratif ont adhéré. Par comparaison, il y avait l'année dernière 113 adhésions de personnes physiques et 11 adhésions de centres de recherche.

Le président ajoute toutefois que, si le site et son webmaster y sont pour beaucoup dans cette progression des adhésions, il faut aussi remercier chaleureusement le professeur Anne-Laure Girard qui a accepté il y a deux ans d'endosser la lourde et précieuse charge de trésorière de l'association et qui, à ce titre, a fait un gros travail et a mené une campagne active en faveur des ré-adhésions, notamment des centres de recherche.

Enfin, toujours sur le même thème, le président rappelle qu'on ne saurait clore ce bilan des activités écoulées sans rappeler la présence de l'AFDA sur le net. Il faut donc remercier le professeur Xavier Dupré de Boulois de s'occuper des comptes Facebook et Twitter de l'Association, qui compte près de 3500 amis.

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser, voire aboutir, sans l'énergie et la disponibilité des nouveaux membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement géographique, malgré les charges universitaires, le président souligne l'efficacité et la nouveauté du travail collectif de l'actuelle équipe, grâce à des réunions ou à des échanges électroniques fructueux.

En conclusion, le président remercie au nom de l'AFDA tous ceux qui ont contribué aux différentes manifestations de l'année écoulée :

- Claire Ruiz, pour la gestion du site internet de l'association ;
- Nathalie Albert-Moretti, pour l'organisation de la journée d'études de décembre dernier sur le préjudice en droit administratif ;
- Anne-Laure Girard, qui s'est chargée de l'organisation du 10^e Printemps de la jeune recherche ;
- Norbert Foulquier, qui s'est chargé de l'organisation du prix de thèse de l'AFDA ;
- Xavier Dupré de Boulois, qui s'est chargé de l'organisation du prix de thèse Rivero avec l'AFDC ;
- Sylvain Niquège et Aude Rouyère, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que le colloque de Bordeaux soit une réussite, ainsi que Madame Virginie Daudé, qui en a assuré si efficacement le bon déroulement, sur un plan tant administratif que matériel.

Soumis au vote, le rapport d'activité 2017-2018 est adopté à l'unanimité.

II – Rapport financier 2017-2018

Le président donne la parole, sur le deuxième point de l'ordre du jour, au professeur Anne-Laure Girard, trésorière de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

1. Recettes.

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres.

Au 16 juin 2018, 161 adhésions de personnes physiques ont été encaissées. Les adhésions sont en augmentation par rapport à l'année précédente (112 en juin 2017) ; la grande majorité des adhésions correspond à celle d'un montant de 30 euros. Les adhésions d'un montant de 10 euros, réservées aux étudiants, sont moins nombreuses. Le nombre de membres bienfaiteurs est en augmentation : 7 donateurs de 75 euros et plus.

La mise en place du système d'adhésion en ligne a eu des effets positifs. En premier lieu, les adhérents sont beaucoup moins nombreux à attendre le colloque annuel de juin pour payer leur cotisation. Le paiement des dépenses de l'AFDA, qui s'étalent de décembre à juin, en est facilité. En second lieu, les adhérents sont très nombreux à avoir accepté l'option proposée par hello asso et fait un don de 10 euros ou plus, en supplément de leur adhésion. Le seul inconvénient lié à l'adhésion en ligne est la double adhésion de plusieurs membres. La trésorière rappelle que les adhésions sont attendues au début de chaque année universitaire et non au début de l'année civile. Certains membres ont adhéré en septembre puis en janvier, ce qui a supposé de gérer des remboursements.

Par leur adhésion d'un montant de 250 euros, les centres de recherches apportent un soutien financier très précieux pour l'AFDA.

A ce jour, quinze centres de recherche sont adhérents (contre dix l'an passé) :

- Institut de droit public (Université de Poitiers)
- Centre de recherches en droit administratif (Université Panthéon-Assas (Paris II))
- Institut d'études administratives (Université Jean Moulin Lyon 3)
- Lab-LEX (Université de Bretagne Occidentale)
- Institut d'études de droit public (Université Paris XI, Paris Saclay)
- Institut Cujas (Université Panthéon-Assas (Paris II))
- Centre de recherches et d'études administratives (Université de Montpellier)
- L'Institut Maurice Hauriou (Université de Toulouse Capitole)
- Le SERDEAUT (Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1))
- Le centre de recherche Léon Duguit, Université Evry Val d'Essonne
- Le Centre de Recherche Juridique Pothier, Université d'Orléans
- Le Centre Michel de l'Hospital, Université Clermont Auvergne
- CERSA, Université Paris II Panthéon-Assas
- L'ERDP (Université de Lille 2)
- IRENEE, Université de Lorraine

Au 12 juin 2018, le solde du compte courant de l'Association s'élève à 7284,24 euros. Ce montant n'intègre pas les dernières participations au dîner (600 euros encore attendus). Il n'intègre pas non plus certaines dépenses mentionnées ci-dessous et relatives également au colloque de Bordeaux.

2. Dépenses

Outre les frais d'assurance (369,68 euros) de gestion bancaire (30,59) l'AFDA a engagé les dépenses suivantes :

- 650 euros pour la refonte intégrale du site de l'AFDA
- 500 euros pour la gestion annuelle de site de l'AFDA
- Frais divers (hébergement site internet, frais postaux et remboursements de double adhésion) : 85 euros

L'AFDA a contribué financièrement à la journée d'études organisée à Tours en décembre dernier, en prenant en charge les frais de transport des intervenants pour un montant total de 587,34 euros.

S'agissant du colloque de Bordeaux, l'AFDA a pris en charge directement les déplacements en train et en avion des intervenants, et du lauréat du prix de thèse (1373,61 euros). Les frais de déplacements avancés par certains intervenants et membres du jury du prix de thèse seront remboursés (environ 350 euros)

L'AFDA participera également au financement du dîner du jeudi soir à hauteur de 2310 euros. Le coût total facturé à l'AFDA s'élève à 3750, mais il faut déduire la participation au repas de 1620 euros versée par les adhérents présents au dîner. Des arrhes de 1875 euros ont d'ores et déjà été versées au Restaurant le Gabriel.

Le coût total de la participation de l'AFDA au titre du colloque bordelais devrait être un peu supérieur à 4000 euros.

Enfin, un chèque de 1000 euros vient d'être remis au lauréat du prix de thèse.

L'essentiel des dépenses liées au colloque annuel est cependant pris en charge par les institutions bordelaises, notamment le dîner suivant le printemps de la recherche, l'hébergement des intervenants, l'impression des brochures et leur affranchissement, les déjeuners offerts, l'apéritif du 14 juin, la captation vidéo. Le coût estimé pour la totalité de ces dépenses s'élève aujourd'hui à 14 095 euros.

Les financements sont les suivants :

| | |
|---------------------------|---------|
| Région Nouvelle Aquitaine | 1 500 € |
|---------------------------|---------|

| | |
|-------------------------------------|--|
| Département de la Gironde | 1500 € |
| CRDEI | 500 € |
| IDE Agen | 500 € |
| IDE Périgueux | 500 € |
| Chaire Régulation des jeux en ligne | 2 500 € |
| Université Montpellier | 3 000 € |
| Département SHS | 2 000 € |
| ILD | Reste à charge (estimation de 400 euros) |

Soumis au vote, le rapport financier 2017-2018 est adopté à l'unanimité.

III – Présentation du programme d'activités 2018-2019

Le président indique que l'AFDA organisera le vendredi 7 décembre 2018 à l'université de Nanterre sa prochaine journée d'étude. Elle sera consacrée au thème de la *globalisation du droit administratif*. Le programme est en cours d'élaboration mais le Président remercie d'ores et déjà le professeur Sabine Boussard pour son accueil en décembre prochain.

Par ailleurs, le Président annonce que le grand colloque annuel de l'association, pour l'année 2019, se tiendra à l'Université de Montpellier, à l'invitation des professeurs Pascale Idoux, Marion Ubaud-Bergeron et Guylain Clamour. Il aura pour thème : *La propriété publique*. Il a semblé au conseil d'administration que l'AFDA, qui, depuis dix ans, a travaillé sur le service public, la puissance publique, la compétence, la personnalité publique, la responsabilité, ne pouvait pas ne pas consacrer ses travaux à cette thématique centrale du droit administratif. Conformément à l'usage, le programme sera déterminé au début de l'automne, lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration, en collaboration avec nos collègues montpelliérains. Ce colloque sera, comme à l'accoutumée, l'occasion de réunir l'Assemblée générale de l'association, de remettre son prix de thèse et, surtout, d'organiser le 11^e Printemps de la recherche dont le thème n'a pas encore été fixé et le sera également à l'automne. Le Président souligne que l'AFDA se réjouit d'avance de se retrouver à

Montpellier et ne doute pas qu'elle sera accueillie aussi excellemment qu'en 2009, lors du colloque relatif à la doctrine.

Enfin, le Président rappelle que, lors de la précédente Assemblée générale, plusieurs initiatives avaient été proposées par l'actuel conseil d'administration. Pour des questions d'efficacité et de faisabilité, sera cette année lancée le premier Prix de l'AFDA récompensant le meilleur mémoire de Master 2 » dans le champ disciplinaire de notre association. Les informations pour se porter candidat figureront sur le site internet de l'Association dès le mois de juillet.

La séance est levée à 16h45.

Benoît PLESSIX
Président de l'AFDA